

## À lire ...

**Invitation :**  
**2 octobre 2021**

**Avis publics –**  
**Élections 7-11-2021**

**Offre de services pour**  
**l'entretien de la patinoire**

**Enregistrement de votre**  
**chien**

**Offre de services pour**  
**l'aménagement et**  
**l'entretien de la piste de**  
**ski de fond**

**Appel d'offres : SAQ**  
**Exploitation d'une agence**  
**de vente au détail de**  
**boissons alcooliques**

**Loisirs Hampden-**  
**Scotstown**

\*\*\*\*\*

**Prochaine séance du**  
**conseil municipal**  
**5 octobre 2021**

\*\*\*\*\*

**Versements des taxes**

**5<sup>e</sup> vers : 27-08-2021**  
**6<sup>e</sup> vers. : 8-10-2021**

\*\*\*\*\*

**Pour contacter la Ville de**  
**Scotstown :**  
**par courriel :**  
[ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)  
**ou par téléphone en**  
**composant le**  
**819-560- 8433**

## INVITATION AUX CITOYENS

### Invitation à la cérémonie de la nomination de la « Passerelle Chantal-Ouellet »

La Ville de Scotstown invite la population à la cérémonie visant la nomination de la « Passerelle Chantal-Ouellet » au Parc Walter-MacKenzie (Scotstown), le samedi 2 octobre 2021 à 10 h.

Cette cérémonie se fera en présence des membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown qui aura lieu directement à la passerelle au Parc Walter-MacKenzie beau temps, mauvais temps. Vous aurez la chance de découvrir la nouvelle signalisation de la passerelle tout en côtoyant Madame Ouellet elle-même.

Un rafraîchissement clôturera cet évènement et sera servi sur place ou à la salle communautaire de l'Hôtel de Ville en cas de mauvaise température.

Veillez noter que les mesures sanitaires doivent être respectées par la distanciation de 2 mètres entre les personnes. Le port du masque sera exigé si la cérémonie a lieu à l'intérieur et un nombre maximum de 25 personnes sera admissible.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer pour la nomination de la passerelle de la rivière au saumon!



# Avis public d'élection

Ville de Scotstown

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Monique Polard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

**1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

**2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :**

Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021

<b>Horaire :</b>	Mardi	De 13 h 00 à 16 h 30
	Mercredi	De 13 h 00 à 16 h 30
	Jeudi	De 13 h 00 à 16 h 30
	Vendredi	De 8 h 00 à 12 h 00 (midi)

**Attention : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

**3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :**

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

## **Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire** **(vote par correspondance – COVID-19)**

**4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

---

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrits au registre constitués en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marie-Ève Roy
6. Vous pouvez joindre la présidente à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

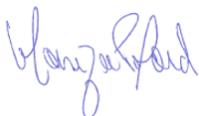
**Monique Polard, Présidente ou président d'élection**

Adresse : 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone : 819-560-8433, poste 7

Donné à Scotstown le 15 septembre 2021

**Signature**

- 

---

Présidente d'élection



## VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone : (819) 560-8433 - Télécopieur : (819) 560-8434

Courriel: [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

## RECHERCHE

### RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la patinoire pour la saison d'hiver 2021-2022. Ce poste est sous la supervision de la directrice générale de la Ville de Scotstown.

#### Description de tâches

- Préparer et entretenir la patinoire approximativement du 12 décembre 2021 au 12 mars 2022 ou selon les conditions climatiques : ouverture, déneigement, arrosage, réparations mineures, etc.;
- Entretien mineur des équipements : souffleuse, pelles, etc.

La patinoire sera fermée le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

**Note : Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer au montage des bandes de patinoire et à la fabrication de la 1<sup>re</sup> glace.**

**Exigences :** Être âgé de 18 ans et plus (un atout) // Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions // Démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation // Être ponctuel // Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes // Responsable, honnête, mature et disponible // Aucun casier judiciaire // Détenir un cours de premiers soins serait un atout.

**Durée de l'emploi :** Entre 10 et 13 semaines selon les conditions climatiques – Horaire variable : 30 à 35 heures par semaine sur 7 jours.

**Offre de services :** Vous devez faire parvenir votre offre de services indiquant clairement le montant avec des spécifications s'il y a lieu.

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

**Veillez faire parvenir votre offre de services avant le 23 octobre 2021 à 12 h (midi) :**

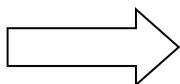
Ville de Scotstown – Recherche : **Responsable de la patinoire**

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

[ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

Téléphone : 819 560-8433, poste 7

Télécopieur : 819 560-8434



**Formulaire sur la page suivante**

**FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE  
SAISON 2021-2022**

Écrire en lettres moulées :

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

Numéro de TPS : \_\_\_\_\_ Numéro de TVQ : \_\_\_\_\_

MONTANT DE LA SOUMISSION : \_\_\_\_\_ \$

VEUILLEZ PRÉCISER VOTRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL À CE NIVEAU :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

**ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN ET MÉDAILLE**

*Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement du Québec.*

La Ville de Scotstown a l'obligation de tenir un registre des chiens sur son territoire. Le *Règlement* édicte des normes de base relatives à l'encadrement et à la possession de chiens. Ainsi, le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de sa municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal et se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable.

Les propriétaires de chiens ont l'obligation de remplir le formulaire d'enregistrement que vous pouvez retrouver dans l'Info-Scotstown. Une médaille numérotée sera attribuée pour chaque chien. Le coût de la médaille pour l'année 2021 est de 10 \$.

- ❖ Tout gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité doit se procurer une licence auprès de la municipalité. Un citoyen a donc l'obligation d'enregistrer tous les chiens dont il a la garde;
- ❖ la licence doit être demandée dans les 30 jours suivant l'acquisition d'un animal ou l'emménagement dans la municipalité.

Pour enregistrer un animal, communiquez avec le bureau municipal et remplissez le formulaire d'enregistrement pour l'obtention d'une licence.

## La Ville de Scotstown diffuse une offre de services

### FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE SUR LA PISTE CYCLABLE DU MARÉCAGE DES SCOTS À PARTIR DU PARC WALTER-MACKENZIE, SCOTSTOWN

1. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 23 octobre 2021 à 12 h (midi) par écrit et transmettre le tout par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0, ou par courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) ou par télécopieur : 819-560-8434.

Un contrat sera signé entre la personne ayant obtenu le contrat et la Ville de Scotstown. La durée du contrat est d'une durée de 15 semaines débutant à partir de la première neige et se terminant le 31 mars 2022.

Les frais de ce contrat doivent être indiqués clairement. Le montant sera payé en deux (2) versements égaux, soit 50 % à la signature du contrat et le versement final de 50 % à la fin du contrat. Les paiements seront faits par chèque.

2. Demande pour deux (2) options :

2.1 **Option 1** : Longueur : Approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.

2.2 **Option 2** : Longueur : Approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).1

3. Les obligations du contractuel :

- a) Fournir les équipements, carburant et toutes pièces d'entretien des équipements utilisés;
- b) Maintenir ses équipements en bon état;
- c) Procéder au passage du traceur 1 fois par semaine et après une accumulation de neige laissant une épaisseur de 5 cm et plus;
- d) Le sentier doit être entretenu sur une largeur nécessaire pour avoir l'espace nécessaire du tracé d'une piste de ski de fond et le sentier pour la pratique de la raquette;
- e) Toutes branches et tous obstacles devront être enlevés et mis sur le côté de la piste cyclable;
- f) Dans les descentes, l'aménagement du sentier doit permettre au skieur de négocier aisément les virages. Le cas échéant, il faudra prévoir un plus grand rayon de courbure, une visibilité accrue et un espace de dégagement supplémentaire lui permettant de manœuvrer ou de s'arrêter;
- g) Lors de l'entretien, le contractuel devra prendre les précautions nécessaires pour éviter de nuire à toutes personnes qu'il pourrait rencontrer sur le parcours du sentier;
- h) En cas de réchauffement des conditions climatiques provoquant une période de dégel temporaire ou de pluie au cœur de l'hiver, le responsable de l'entretien de la piste devra s'abstenir de passer sur la piste pour éviter des dommages et s'engage à aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown. L'entretien devra être repris après entente avec le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown;

4. Profil de qualification et conditions :

Une expérience de travail pertinente est un atout;

Permis de conduite valide : classe « Véhicule de promenade » minimum;

Si un véhicule muni d'un moteur est utilisé (motoneige, véhicule hors route, etc.), le véhicule devra être immatriculé et remettre une copie;

Toujours s'assurer que toutes les barrières sont barrées et de laisser la passerelle au-dessus de la rivière ouverte.

Aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown de tout problème empêchant l'ouverture, le passage, les dommages.

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

**FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE SUR LA PISTE CYCLABLE DU MARÉCAGE DES SCOTS À PARTIR DU PARC WALTER-MACKENZIE, SCOTSTOWN**

Écrire en lettres moulées :

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

**OPTION 1 : 4,4 KM**

MONTANT DU CONTRAT DEMANDÉ : \_\_\_\_\_ \$ taxes incluses si applicables (Le montant du contrat sera divisé en deux (2) versements égaux et payé comme suit : 50 % à la signature du contrat et 50 % à la fin du contrat)

**OPTION 2 : 6,3 KM**

MONTANT DU CONTRAT DEMANDÉ : \_\_\_\_\_ \$ taxes incluses si applicables (Le montant du contrat sera divisé en deux (2) versements égaux et payé comme suit : 50 % à la signature du contrat et 50 % à la fin du contrat)

Numéro de TPS : \_\_\_\_\_ Numéro de TVQ : \_\_\_\_\_

VEUILLEZ PRÉCISER VOTRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL À CE NIVEAU :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Exploitation d'une agence de vente au détail de boissons alcooliques pour la ville de : SCOTSTOWN

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) sollicite tout commerce en alimentation à présenter une proposition pour exploiter une agence de vente au détail de boissons alcooliques dans les limites de la ville et selon les conditions stipulées au document d'appel d'offres.

Un document complet d'appel d'offres sera remis par la SAQ aux personnes intéressées qui en font la demande. Les appels d'offres des agences en cours sont également publiés sur : <http://www.saq.com/content/SAQ/fr/a-propos/faire-affaire-avec-la-saq/agences-saq.html>

Pour toute information, vous pouvez communiquer, sans frais avec le Service développement immobilier au 1 (866) 794-8694, poste 2.

Les propositions devront être reçues au plus tard le 5 octobre 2021 à 14h00.

La SAQ ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

\*\*\*\*\*



#### OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANT

Les loisirs Hampden-Scotstown recherche un étudiant âgé de 15 à 30 ans, stagiaire en loisirs ou non pour un minimum de 12 heures par semaine et pour une période d'environ 15 semaines.

Le salaire horaire est de 13,50 \$ l'heure.

Une grande partie du travail se fera en télétravail (préparation du prochain camp de jour, inventaire des équipements, transfert des équipements dans le nouveau local, suggestion d'achat d'équipement, recherche d'activités pour le prochain camp de jour, etc.).

Toute personne intéressée par ce poste pourra faire parvenir sa candidature au bureau municipal ou par courriel à : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

Date limite : 15 octobre à 12 h (midi)